

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DE SAINTE-MARIE

POLICE MUNICIPALE

DECLARATION DE PERTE DE POUBELLE

Je, soussigné(e), M. - Mme - Mle

Nom :

Prénoms :

Né(e) le : à

Demeurant à

.....

Tel : Dom. Bureau / GSM :

déclare sur l'honneur, la perte de ma poubelle bacs roulants : bac gris bac jaune

en date du :

selon les circonstances suivantes :

.....

RECEPISSE DE DECLARATION

reçue le :

transmise le :

Sous le N°: / 03 / PM/

Sainte-Marie, le

Signature du déclarant

Le Service Police Municipale

N.B. : L'article 154 du Code Pénal punit d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 76,22 € à 2286,74 € ; quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un – récépissé- soit en faisant usage de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements.
Les mêmes peines seront appliquées à celui qui aura fait usage d'un tel document, obtenu dans les conditions susdites.